

INFO-RETRAITE

JUIN 2017



COORDONNÉES

Par écrit :

Conseil des fiduciaires du RRP de CES
a/s de la Société des services de retraite Vestcor
C.P. 6000, Fredericton NB E3B 5H1

Téléphone : 1 (800) 561-4012 (sans frais) ou
(506) 453-2296

Courriel : pensions@vestcorservices.com

En ligne : vestcor.org/CES

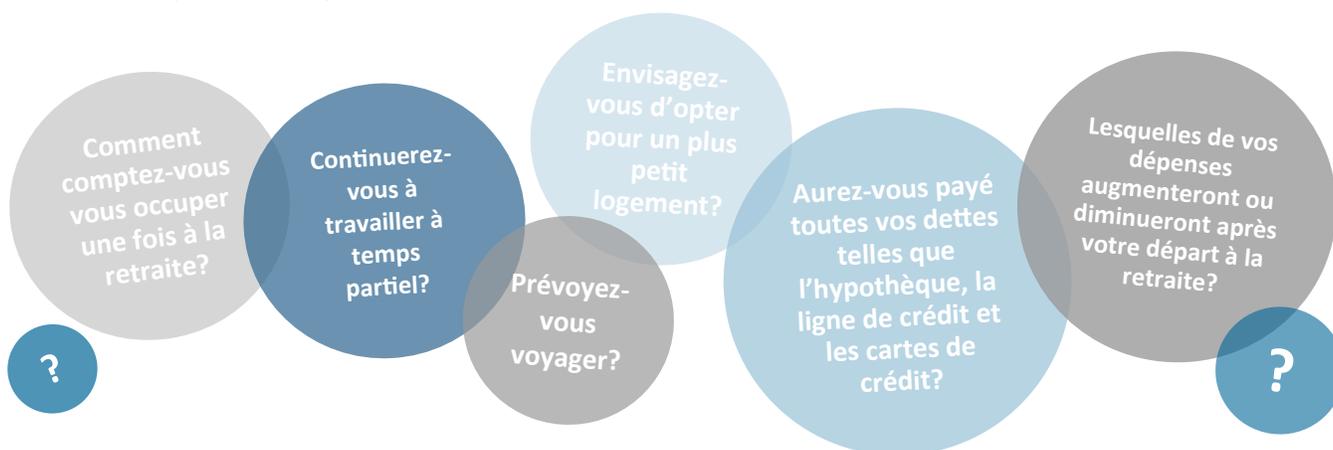
PLANIFICATION DE LA RETRAITE

Il n'est jamais trop tôt pour commencer à planifier en prévision de votre départ à la retraite.

Pour se créer le mode de vie auquel on aspire pendant la retraite, cela exige un peu de planification. Voici des étapes faciles à suivre pour vous aider à évaluer le revenu dont vous aurez besoin au cours de votre retraite et à atteindre ce niveau de revenu.

QUEL REVENU VOUS FAUDRA-T-IL POUR PARTIR À LA RETRAITE?

Il est habituellement suggéré de chercher à remplacer 70 % de votre revenu annuel avant la retraite au moyen de votre régime de retraite et d'autres sources de revenu afin de maintenir le même niveau de vie au cours de votre retraite. Cela peut être un bon indicateur, mais n'oubliez pas que vos besoins réels en revenu à la retraite vous sont particuliers et que cela dépend de votre situation personnelle. Pour commencer à estimer combien d'argent vous aurez besoin, répondez aux questions suivantes :



Maintenant que vous avez une meilleure idée du revenu qu'il vous faudra pour profiter du mode de vie auquel vous aspirez à la retraite, déterminez les sources du système canadien de revenu de retraite dont vous devrez dépendre.

LES TROIS SOURCES DE REVENU DE RETRAITE

Les trois sources de revenu de retraite au Canada sont :

PREMIÈRE SOURCE –
LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE
(SV) ET LE SUPPLÉMENT DE
REVENU GARANTI (SRG)

+

DEUXIÈME SOURCE –
LE RÉGIME DE PENSIONS DU
CANADA (RPC) ET LE RÉGIME
DE RENTES DU QUÉBEC (RRQ)

+

TROISIÈME SOURCE –
LE RRP DE CES ET D'AUTRES
RÉGIMES D'ÉPARGNE ET
D'INVESTISSEMENT

= **revenue de retraite**

PREMIÈRE SOURCE – LA SV ET LE SRG

La **première source** de revenu de retraite est constituée de deux programmes financés par le gouvernement du Canada (gouvernement fédéral) au moyen des recettes fiscales générales. Les programmes de la SV et du SRG sont offerts aux personnes âgées, selon leur âge, leur nombre d'années de résidence au Canada et leur niveau de revenu.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la SV et le SRG, consultez le site :

www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques.html.



DEUXIÈME SOURCE - LE RPC ET LE RRQ

La **deuxième source** de revenu de retraite est constituée du RPC et du RRQ. Ces régimes obligatoires sont conçus pour offrir un niveau de revenu de base à tous les travailleurs canadiens au moment de leur retraite ou dès l'âge de 60 ans. En tant qu'employé, vous cotisez à un de ces régimes durant les années au cours desquelles vous travaillez afin de pouvoir recevoir des prestations au cours de votre retraite. Notez que seuls les employés travaillant au Québec doivent cotiser au RRQ.

Le montant de la prestation offerte par le RPC ou le RRQ dépend du montant des cotisations que vous avez versées alors que vous travailliez, du nombre d'années pendant lesquelles vous avez cotisé et l'âge auquel vous commencez à toucher votre pension du RPC ou du RRQ à la retraite. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le RPC, consultez le site : www.canada.ca/fr/services/prestations/pensionspubliques.

TROISIÈME SOURCE - LES VERSEMENTS DU RRP DE CES ET D'AUTRES RÉGIMES D'ÉPARGNE/ D'INVESTISSEMENT

La **troisième source** de revenu de retraite est constituées des versements du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick (RRP de CES) et des autres régimes d'épargne/d'investissement auxquels vous avez cotisé. Ces régimes d'épargne/d'investissement comprennent le régime enregistré d'épargne-retraite (REER), le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) et d'autres comptes d'épargne non enregistrés.

Vos versements de pension seront probablement un élément majeur de votre troisième source de revenu de retraite. Le RRP de CES a pour but principal d'accorder des pensions sûres aux participants au Régime au cours de leur retraite. Pour en savoir plus sur votre plan de pension, consultez la courte vidéo au vestcor.org/videorrrp.

Selon le mode de vie auquel vous aspirez à la retraite, vous pourriez envisager de participer à d'autres régimes d'épargne/d'investissement afin d'accroître votre revenu de retraite. Il n'est jamais trop tard pour examiner les possibilités offertes par les REER et les CELI. Pour obtenir plus de renseignements à cet égard, consultez les sites www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdl/tpcs/rrsp-reer/ et www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdl/tpcs/tfca-celi/ ou un conseiller financier.

En combinant ces trois sources de revenu, vous réussirez à toucher un revenu de retraite confortable. Pour obtenir une idée du montant de la pension que vous recevrez du RRP de CES, utilisez le calculateur d'estimation de la pension en ligne à vestcor.org/ces.

Vous vous retirez bientôt? Reportez-vous à la liste de planification de la retraite à la page suivante.

PLANIFICATION DE LA RETRAITE

Vous songez à prendre votre retraite? La liste de vérification suivante vous aidera avec votre planification :

12 mois avant votre retraite

- Communiquez avec la Société des services de retraite Vestcor (SSRV) ou votre employeur pour obtenir une estimation formelle de vos prestations de pension.
- Rassemblez les documents nécessaires dont vous aurez besoin au moment de prendre votre retraite :
 - Preuve de naissance
 - Certificat de mariage / Déclaration de conjoint de fait
 - Preuve de naissance du conjoint
- Pour les prestations du RPC et de la SV, consultez le lien suivant pour faire une demande : www.canada.ca/fr/services/prestations_pensionspubliques.html.

6 mois avant votre retraite

- Communiquez avec votre employeur pour remplir une demande de retraite ainsi que les autres formulaires.
- Lorsque vous choisissez votre date de retraite, vous voudrez peut-être choisir une date proche de la fin du mois. Votre pension entre toujours en vigueur le 1^{er} de chaque mois suivant votre date de retraite et est payable le 1^{er} de chaque mois.

Dès que la SSRV reçoit votre demande de retraite, celle-ci vous fera parvenir vos options de pension de retraite dans les 60 jours qui suivent.

Si vous avez des questions au sujet de votre régime de retraite, communiquez avec un spécialiste en pensions et prestations, sans frais au 1-800-561-4012.

SOCIÉTÉ DES SERVICES DE RETRAITE
VESTCOR
PENSION SERVICES CORPORATION

RAPPORT SUR LES PLACEMENTS

POUR LE 31 DÉCEMBRE 2016 (NON VÉRIFIÉ)

RENDEMENT DES PLACEMENTS

Nous sommes heureux d'annoncer que le taux de rendement brut de 2016 du RRP de CES était d'environ 6,45 % par rapport à notre indice de référence de la politique de placement de 6,17 %. Notre rendement à plus long terme, annualisé sur quatre ans, au 31 décembre 2016 est donc environ 9,45 % (comparativement au rendement cible de 8,46 %) et celui annualisé sur dix ans est 5,57 % (comparativement au rendement cible de 5,68 %).

Plus important encore, notre rendement sur quatre ans dépasse les objectifs de placement décrits dans l'Énoncé de la politique et des objectifs de placement, soit « ...un taux réel de rendement d'au moins 3,0 %, déduction faite des frais, et un rendement nominal de 5,5 %, déduction faite des frais, fondés sur un calcul annualisé sur des périodes mobiles de quatre ans ».

Bien que les rendements des placements pour l'année complète se sont révélés généralement solides dans toutes les catégories d'actifs importantes, les marchés des titres à revenu fixe ont connu, au cours de la deuxième moitié de l'année et plus particulièrement au cours du quatrième trimestre civil, une chute attribuable aux augmentations des taux d'intérêt pour la plupart des émissions de valeurs mobilières venant à échéance. Malgré cela, la nature diversifiée de notre composition de l'actif nous a offert une protection efficace, grâce à des résultats particulièrement solides dans la plupart des marchés boursiers et des placements non traditionnels qui ont plus que compensé les difficultés dans les marchés des obligations.

COLLABORATION AVEC UN NOUVEAU GESTIONNAIRE DE PLACEMENT

Le 1^{er} septembre 2016, le conseil des fiduciaires a conclu avec la Société de gestion des placements Vestcor (SGPV) une entente de gestion des placements. La SGPV a une longue histoire de réussite vis-à-vis atteindre les objectifs à long terme du rendement et du risque d'autres régimes de retraite à risques partagés, et ce, à très faible coût.

En plus de fournir des services de gestion des placements au RRP de CES, la SGPV aidera les fiduciaires dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de surveillance des placements au moyen de ses capacités de consultation ayant trait à sa recherche sur la politique de placement et sur la gestion des risques.

Le Conseil a adopté, le 12 septembre 2016, un premier plan de transition des actifs axé sur un meilleur équilibre du risque entre les catégories d'actifs dans lesquelles investit le portefeuille. La SGPV mène aussi une étude approfondie sur l'actif et le passif en vue de recommander au Conseil une mise à jour de la composition de l'actif du portefeuille mieux assortie aux exigences liées aux rendements des placements imposés par la politique de financement, ayant un profil global du risque plus faible.

Veillez consulter vestcor.org/miseajourdu marche pour un commentaire général au sujet des événements du marché.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA COMPOSITION DU CONSEIL DES FIDUCIAIRES

Le conseil des fiduciaires (le « Conseil »), nommé à titre d'administrateur du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués (RRP de CES), a dernièrement apporté des modifications à sa composition :

- Marilyn Quinn, ancienne présidente du Conseil nommée par le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, a récemment pris sa retraite. Elle demeure fiduciaire et est maintenant nommée par le gouvernement provincial.
- Richard Luton, actuel fiduciaire nommé par le gouvernement provincial, a été nommé président.
- Susie Proulx-Daigle, actuelle fiduciaire nommée par le Syndicat du Nouveau-Brunswick, a été nommée vice-présidente.
- Paula Doucet, auparavant fiduciaire en formation, a été nommée fiduciaire par le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick.
- Maria Richard est devenue la nouvelle fiduciaire en formation et a été nommée par le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick.

Le Conseil se compose de trois fiduciaires nommés par le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, de deux fiduciaires nommés par le Syndicat du Nouveau-Brunswick et de cinq fiduciaires nommés par le gouvernement provincial. Il est possible de consulter la liste complète des fiduciaires actuels à l'adresse vestcor.org/CES en cliquant sur « Biographies des membres du Conseil ».

LE RÔLE DU CONSEIL

Le conseil des fiduciaires du RRP de CES est responsable de la gouvernance et de l'administration globales du RRP de CES. Les fiduciaires ont une obligation fiduciaire à l'égard du Régime, ce qui signifie qu'ils ne représentent pas la partie qui les a nommés, mais qu'ils doivent plutôt agir dans l'intérêt véritable du RRP de CES et de ses participants en tout temps lorsqu'ils administrent les affaires du Régime.

Le conseil des fiduciaires doit prendre des décisions capitales, conformément aux documents du régime de retraite, à propos du RRP de CES notamment assurer la surveillance des placements, l'administration des prestations de pension, l'établissement des niveaux de cotisation et des prestations conformément à la Politique de financement, ainsi que l'octroi d'une indexation des prestations (ajustements au coût de la vie), pour n'en nommer que quelques-uns. En tant que tel, les fiduciaires sont tenus de participer régulièrement à des programmes de formation continue afin d'assumer leurs fonctions avec efficacité et de prendre les meilleures décisions pour le Régime et ses participants.

Pour en apprendre plus sur le RRP de CES, y compris les documents constitutifs qui orientent le conseil des fiduciaires, consultez en ligne le site vestcor.org/CES.



À VENIR À L'AUTOMNE 2017 : SÉANCES D'INFORMATION SUR LA RETRAITE ET LES PRESTATIONS

Avec votre employeur, la Société des services de retraite Vestcor (SSRV) offrira aux participants au RRP de CES des séances d'information très utiles sur les dispositions du régime de retraite, les prestations de retraite et les avantages sociaux.

Les dates des séances, leur emplacement et les renseignements pour s'y inscrire seront diffusés bientôt. Pour en savoir plus à ce sujet, vous pouvez vous adresser à votre service des ressources humaines ou communiquer avec la Société des services de retraite Vestcor au 1-800-561-4012.

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA DÉCLARATION DES POLITIQUES ET DES OBJECTIFS DE PLACEMENT DU RRP DE CES

Selon la *Loi sur les prestations de pension* (LPP) du Nouveau-Brunswick, les participants doivent recevoir une mise à jour au sujet des modifications au texte du RRP de CES ou aux documents connexes. Des modifications ont été apportées aux sections suivantes de la Déclaration des politiques et des objectifs de placement (DPOP) du RRP de CES :

Les sections IV, V et VI ont été modifiées pour :

- permettre au Fonds de conclure des ententes dérivées afin d'assurer une couverture du risque de change;
- tâcher de réduire la volatilité de la composition de l'actif de la DPOP approuvée par le Conseil en instaurant des stratégies d'actions à faible volatilité pour des catégories d'actions canadiennes et internationales de telle sorte que ces catégories soient à 50 % des stratégies de capitalisation boursière et à 50 % des stratégies à faible volatilité;
- abaisser la pondération cible des catégories d'actifs immobiliers et d'infrastructures et déployer une pondération de 2 % pour une nouvelle catégorie d'actions de stratégies à rendement absolu; et
- modifier l'indice de référence indiqué pour chacune de ces catégories.

POLITIQUE DE FINANCEMENT

La politique de financement est un important outil de gouvernance dont se sert le conseil des fiduciaires pour gérer les risques liés au régime de pension et rajuster les prestations ou les niveaux de contribution lorsque le Régime a un excédent ou un déficit.

Pour obtenir un sommaire de l'information fournie dans la politique de financement, veuillez consulter vestcor.org/ces.

ÉTAT DES PRESTATIONS DE RETRAITE DE L'EMPLOYÉ(E) 13 mars 2017

Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du N.-B.
(Numéro d'enregistrement: 0305665)
Pour la période du 1 janvier 2015 au 31 décembre 2015

STANLEY SAMPLE
9199 TESTER STREET
APT. 9999
FREDERICTON NB E1E 2E3

Numero de référence: 10500406
Numero d'employé: 23182935
Date de naissance: 20 décembre 1966
Sexe: Femme
REGIE REGIONALE DE LA SANTE 3

Statut de participation au régime

Date d'emploi continu: 1 août 1995
Date d'adhésion au régime: 27 janvier 1996
Statut des droits acquis ou date projetée d'acquisition des droits à pension: Droits acquis

Service ouvrant droit à pension (en années)

Service ouvrant droit à pension au 31 décembre 2014: 16.942
Service régulier pendant la période visée par l'état: 3.058
Total du service ouvrant droit à pension au 31 décembre 2015: 19.942

Cotisations de l'employé(e)

Cotisations avec intérêt au 31 décembre 2014: \$62,824.14
Cotisations régulières pendant la période visée par l'état: \$5,038.41
Intérêt crédité pendant la période visée par l'état: \$4,667.16
Total des cotisations de l'employé(e) avec intérêt au 31 décembre 2015: \$72,529.71

Cotisations de l'employeur

Cotisations de l'employeur pendant la période visée par l'état: \$5,038.41

Remarque: Ce document est préparé à titre d'information seulement, il n'a pas force exécutoire. Pour la version officielle du régime de retraite, veuillez vous référer au texte du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du N.-B.

Page 1

ÉTAT DES PRESTATIONS DE RETRAITE DE L'EMPLOYÉ(E)

La date cible de livraison des états des prestations de retraite des employés pour 2016 est le mois de juillet 2017.

Les états seront envoyés par la poste directement aux participants au Régime.

CONSEILS À L'INTENTION DES RETRAITÉS



SAVIEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ AUGMENTER LE MONTANT D'IMPÔT RETENU DE VOTRE PENSION?

Deviez-vous de l'argent cette année après avoir produit votre déclaration de revenus? Il y a diverses façons de réduire l'impôt sur le revenu dû. Une des options est d'accroître le montant d'impôt retenu sur vos versements de pension mensuels. Vous pourrez réduire ainsi le montant dû lorsque vous produirez votre déclaration de revenus l'an prochain.

C'est très facile à faire. Il suffit de remplir le formulaire de demande de retenue d'impôt, lequel se trouve sur le site Web de la SSRV à vestcor.org/impot, ou de composer le 1-800-561-4012 et demander que le formulaire vous soit envoyé par la poste.



SAVIEZ-VOUS QUE CE BULLETIN POURRAIT VOUS ÊTRE ENVOYÉ PAR VOIE ÉLECTRONIQUE?

Vous tentez d'éliminer le papier? Demandez que ce bulletin vous soit envoyé par courriel.

Vous n'avez qu'à communiquer avec la SSRV par téléphone au 1-800-561-4012 (sans frais) ou au 453-2296 (Fredericton) ou par courriel à pensions@vestcorservices.com et à fournir votre nom et votre adresse de courriel.



QUAND MA PENSION EST-ELLE DÉPOSÉE?

Votre pension est déposée le 1^{er} de chaque mois, à moins que ce jour coïncide avec une fin de semaine ou un jour férié. Pour un calendrier complet des dates de paiement pour 2017, consultez vestcor.org/versements1.

Rappelez-vous! Tout changement d'adresse ou d'information bancaire doit être soumis à la SSRV. Les formulaires de changement d'adresse et de changement d'information bancaire sont disponibles en ligne à vestcor.org/ces.

AIDEZ-NOUS À AMÉLIORER VOTRE BULLETIN

Dans le but d'améliorer les services et les outils de communication relatifs à votre régime de retraite, nous souhaitons recueillir vos commentaires au sujet des derniers bulletins grâce à un sondage. Quels articles préférez-vous? Quel type de renseignements vous est utile? Quelle sorte d'information souhaitez-vous y trouver sur une base régulière?

Nous vous remercions à l'avance de votre participation à ce sondage.



Pour remplir le sondage en ligne, cliquez sur le lien suivant : vestcor.org/sondage-b911.



Pour le remplir au téléphone, veuillez composer le 1-800-561-4012.

DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ : Cette publication a pour but de fournir des renseignements au sujet du Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick (RRP de CES). S'il y a une divergence entre ces renseignements et le Texte du CES, ce dernier a préséance.